


DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE
	Séance du 8 décembre 2020
Nombre de Conseillers : En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 177/2020	L'an deux mille vingt , le 8 décembre à vingt heures , le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD . Date de convocation : 2 décembre 2020 Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI. Suppléant : Dominique REY. Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET. Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
 Reçu en préfecture le 10/12/2020
 Affiché le 
 ID : 074-200070852-20201208-CC_177_2020-DE

OBJET : ÉCONOMIE – Mesures compensatoires ZAC 2 de la Semine sur la commune de Chêne-En-Semine, achat des parcelles du Bois de la Grande Combe (CARRAZ).

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'accord de principe de la Communauté de Communes pour l'achat des parcelles, situées sur la commune de Chêne-En-Semine

VENTES

Propriétaire	Lieu-dit	Numéro parcelle	Surface achetée (en m2)°	Montant de la vente
M. CARRAZ François Joseph Julien	La Grande Combe	ZB75	22 275	20 050€

Monsieur le Président précise que TERACTION, suite à la mission qui lui a été confiée pour les acquisitions foncières des mesures compensatoires, lui a bien transmis la promesse de vente signée.

Il y a donc lieu de régulariser cette acquisition soit par acte notarié, soit par acte administratif.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire de délibérer sur l'acquisition ci-dessus énumérée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

DONNE son accord pour acquérir le terrain ci-dessus désigné,
PRECISE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget annexe ZAC 2.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires concrétisant ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.